

47, QUAI DES GRANDS AUGUSTINS
75006 PARIS (FRANCE)tél. (1) 633.42.47
ccp. 1248.74.N ParisDU MARDI AU VENDREDI:
9H-12H / 14H-18H30D 720 NICARAGUA: L'AFFAIRE DES PRÊTRES
AU GOUVERNEMENT

Le conflit idéologique entre l'épiscopat de Nicaragua et les chrétiens engagés dans la Révolution sandiniste entre dans une phase aiguë (cf. DIAL D 589, 661 et 684). Cette fois, c'est la présence de plusieurs prêtres à de hauts postes gouvernementaux qui sert de catalyseur.

Le 1er juin 1981, la conférence épiscopale a mis en demeure ces prêtres de renoncer à leurs fonctions politiques. C'est le 13 mai 1980 que les évêques avaient déjà posé une telle exigence, mais en des termes plus nuancés. Entre temps, le Vatican avait confié à l'épiscopat national le soin de résoudre l'affaire.

Dans ce dossier, le lecteur trouvera:

- 1) la position des prêtres participant au gouvernement, en mai 1980;
- 2) le communiqué de l'épiscopat du 1er juin 1981;
- 3) la réponse, le 8 juin, de trois des prêtres concernés;
- 4) des précisions sur les circonstances de l'élaboration et de la publication du texte épiscopal;
- 5) le plan d'un très long document élaboré par une centaine de prêtres, de religieuses et de laïcs.

Une remarque s'impose au terme de la lecture de ce dossier: l'impression ressort que l'effort de "discernement" nécessaire dans cette crise très sérieuse semble être davantage le fait des prêtres et des laïcs que celui des évêques, dont les réactions apparaissent moins "nuancées".

Note DIAL

1- Position des prêtres au gouvernement, en réponse au communiqué épiscopal du 13 mai 1980 (20 mai 1980)

Prêtres et religieux catholiques actuellement au service du gouvernement, nous avons respectueusement lu l'orientation pastorale publiée le 13 mai 1980 par nos pasteurs les évêques de Nicaragua.

Nous tenons à dire au peuple nicaraguayen que nous comprenons le souci de nos évêques pour le bien de l'évangélisation. Nous réaffirmons notre union profonde avec l'Eglise au service de laquelle nous sommes. Nous faisons savoir à nos frères dans la foi chrétienne que nous sommes en dialogue avec nos pasteurs les évêques sur le contenu de leur orientation pastorale.

Nous récusons toute tentative cherchant à montrer que l'Eglise est divisée, en un moment où l'unité patriotique est si nécessaire pour le bien du choix prioritaire des pauvres, choix réaffirmé par nos évêques.

Notre fidélité à l'Eglise et notre fidélité aux pauvres ne peuvent être en contradiction. Sur tout point humainement discutable nous dialoguons, conformément au style chrétien de l'Eglise de Nicaragua.

Managua, le 20 mai 1980

Ignacio Anézola, s.j., croisade nationale d'alphabétisation
Edgard Parrales, sous-directeur de l'Institut national de sécurité
Miguel d'Escoto, ministre des relations extérieures sociale
Xavier Gorostiaga, s.j., ministère de la planification
Rosento Sáenz, s.j., croisade nationale d'alphabétisation
Ernesto Cardenal, ministre de la culture
Alvaro Argüello, s.j., délégué d'ACLEN au conseil d'Etat
Fernando Cardenal, s.j., coordinateur national de la
croisade nationale d'alphabétisation
Ricardo Falla, s.j., Institut national de réforme agraire
Ernesto Vallecillo, croisade nationale d'alphabétisation

2- Communiqué de la conférence épiscopale (1er juin 1981)

Chers fidèles, prêtres, religieuses et laïcs,

Parmi les nombreuses et graves responsabilités qui sont les nôtres, en tant que pasteurs chargés par le Christ d'"élever leur troupeau dans la vérité et dans la sainteté" (Lumen Gentium 27), nous avons celle de veiller fraternellement et fermement à l'observance des lois de l'Eglise; ces lois ont pour finalité le bon ordre dans la communauté chrétienne et la sauvegarde des choses saintes qui lui sont confiées. Par ailleurs, nous n'avons pas la faculté de dispenser du droit commun, si ce n'est dans les cas exceptionnels prévus au Droit canon (can. 336 et 81) ou dans les documents récents de l'Eglise ("Christus Dominus" et "De Episcoporum Muneribus").

Depuis un certain temps, à notre grand regret, nous avons devant nous des cas particuliers, mais aux répercussions nationales et internationales, qui relèvent de la responsabilité que nous venons d'évoquer. C'est à ces cas que nous faisons très précisément allusion, voici plus d'un an, dans notre "communiqué pastoral" du 13 mai 1980: nous nous référons à "la participation de prêtres à la politique de parti et à des charges publiques"; nous déclarions que, comme pasteurs de l'Eglise, nous avions sur ce point "le droit d'orienter les prêtres, les religieux, les religieuses et tout le peuple de Dieu", étant donné que "l'évêque doit, parmi son troupeau, être considéré comme le grand prêtre dont découle et dépend, en quelque sorte, la vie chrétienne de ses fidèles" (Sacrosanctum Concilium 41, Puebla 919).

Nous rappelons également que les lois de l'Eglise sont une forme très concrète et efficiente de la sollicitude maternelle dont le Christ l'a chargée; "et cela depuis le commencement, quand, dans l'obéissance au commandement du Seigneur, elle a commencé d'enseigner et de régir tous les peuples et s'est alors souciée de réglementer et de garantir, par le biais des lois, la discipline du clergé et du peuple chrétien" (Ben. XV). "L'obéissance à la loi de l'Eglise n'est pas une soumission forcée; elle est le respect amoureux de la volonté divine que nous connaissons vraiment par son intermédiaire, une approche rationnelle de la foi." "Grande paix pour les amants de ta loi, pour eux rien n'est scandale" (Ps. 118, 165).

La nature de ces lois nous a conduits à aborder le sujet des prêtres (au gouvernement) avec mesure et bienveillance, ainsi que l'a reconnu le Saint-Siège lui-même. Des rencontres ont, par ailleurs, eu lieu avec les intéressés et avec leurs supérieurs, ainsi que des consultations à notre niveau et à celui de l'autorité suprême de l'Eglise. Suite à toutes ces attitudes et démarches, on pouvait espérer que les ecclésiastiques concernés renonceraient à leurs charges gouvernementales.

Nous avons, de façon insistante et de diverses manières, exposé les raisons théologiques et pastorales (de notre attitude), ainsi que les lois qui en sont la concrétisation. Nous avons également rappelé les témoignages abondants et récents du magistère de l'Eglise en la matière; on peut les trouver dans les documents de Vatican II, que ce soit à propos de l'origine et de la nature de la prêtrise (Lumen Gentium 28; Presbyterorum Ordinis 2), de la différence essentielle entre le sacerdoce ministériel et le sacerdoce commun des fidèles, ou encore de la finalité propre du ministère sacerdotal (PO 2) lequel, à l'image de celui du Christ, le Grand-prêtre éternel, comporte la triple mission de la prédication évangélique, de la célébration du culte divin et de la garde des fidèles (LG 20, 28; PO 6, 13).

Permettez-nous maintenant, très chers frères, de nous arrêter un instant pour réfléchir sur cette mission sublime et de si haute responsabilité. Elle exige du prêtre qu'il vérifie constamment et avec empressement si sa vie est porteuse de l'unité et de l'harmonie qu'appelle son ministère. Pour cela, il lui faut découvrir "quelle est la volonté de Dieu, c'est-à-dire savoir dans quelle mesure ces activités sont conformes à la mission évangélique de l'Eglise. Car la fidélité au Christ est inséparable de la fidélité à l'Eglise. La charité pastorale exige donc des prêtres, s'ils ne veulent pas courir pour rien, un travail vécu en communion avec leurs évêques et leurs autres frères dans le sacerdoce" (PO 14).

C'est en vivant de la sorte qu'ils pourront remplir leur devoir de formation d'une communauté chrétienne authentique, en fonction de quoi "les prêtres ne sont jamais au service d'une idéologie ou d'une faction humaines: hérauts de l'Evangile et pasteurs de l'Eglise, c'est à la croisade spirituelle du Corps du Christ qu'ils consacrent leurs forces" (PO 6).

C'est à tout cela que fait très explicitement écho, au plan continental, le récent document de Puebla, par exemple aux numéros 661, 693, 694, 695 et, plus particulièrement, 696 qui déclare: "Comme pasteur qui s'engage dans la libération intégrale des pauvres et des opprimés, (le prêtre) oeuvre toujours selon des critères évangéliques. Il croit en la force de l'Esprit pour ne pas tomber dans la tentation de devenir un leader politique, un dirigeant social ou un fonctionnaire du pouvoir temporel; cela l'empêcherait d'être signe et facteur d'unité et de fraternité."

Ce n'est que comme échantillons que nous faisons ces citations; nous pourrions en puiser de nombreuses autres dans les documents récents de l'Eglise et de son pasteur suprême.

Nous ne voudrions pas, chers fidèles, allonger davantage notre communiqué pastoral. C'est pourquoi, après en avoir référé au Saint-Siège

pour tout ce qui concerne le sujet, après en avoir reçu le soutien total et l'autorisation de procéder conformément à notre pleine responsabilité de pasteurs, nous concluons en déclarant ce qui suit.

1) Nous réaffirmons dans leur intégralité les termes de notre communiqué pastoral du 13 mai 1980.

2) Nous déclarons que, si les prêtres qui occupent des postes publics et exercent des fonctions de parti n'abandonnent pas ces responsabilités le plus rapidement possible pour se réintégrer entièrement dans leur ministère sacerdotal spécifique, nous les considérerons comme étant en attitude d'insubordination ouverte et de désobéissance formelle vis-à-vis de l'autorité ecclésiastique légitime, donc exposés aux sanctions prévues par les lois de l'Eglise.

3) En profitant de l'occasion, et en nous excusant de ce rappel quelque peu hors du contexte, nous nous permettons de répondre aux demandes d'éclaircissement présentées par de nombreux fidèles: l'Institut historique centro-américain (1), le Centre Antonio Valdivieso et le CEPA ne sont pas des organismes officiels de l'Eglise; ils ne sont ni approuvés ni recommandés par notre conférence épiscopale.

Pour finir, nous reprenons les termes dans lesquels nous terminions notre document de l'an passé: nous récusons d'avance et énergiquement toute utilisation éventuelle, sur le plan politique et partisan, de ce communiqué pastoral selon une manœuvre des plus faciles et par trop connue. Le présent communiqué n'a pour but que de renforcer l'unité et l'efficacité dans le service de l'Eglise, conformément aux paroles inoubliables du Saint-Père: "Pour parvenir à la nécessaire efficacité dans le service de l'Eglise, il faut que soit fermement maintenue l'unité entre les évêques et les prêtres, qu'ils soient diocésains ou religieux. Cette unité, qui doit être d'inspiration et d'action pastorales, ne peut que résulter de la conscience que nous sommes appelés à servir la cause de l'homme en tant qu'il vit la vérité, la justice et l'amour" (Jean-Paul II, audience aux évêques de Nicaragua).

Que le Sacré-Coeur de Jésus, en ce mois spécialement dédié à son culte, nous aide à comprendre et qu'il nous donne la force de parvenir à ce dont nous avons besoin, chacun à notre place et selon nos responsabilités, afin d'être fidèles au Christ, à l'Eglise et aux hommes.

Managua, le 1er juin 1981

Conférence épiscopale nicaraguayenne

3- Réponse de trois des prêtres concernés (8 juin 1981)

En première réponse au communiqué de la conférence épiscopale nicaraguayenne, nous tenons à dire aux évêques de Nicaragua, à nos frères prêtres et aux fidèles catholiques, à nos frères dans la foi au Christ, à nos compatriotes et à tous les hommes de bonne volonté, que,

nous croyons en Dieu Père, créateur du monde et des hommes;
nous croyons en Jésus-Christ, fils de Dieu, notre frère et sauveur;

(1) Organisme créé par les jésuites de Nicaragua, il a son siège à l'Université centro-américaine (NdT).

nous croyons en l'Eglise, corps visible du Christ auquel nous appartenons;
nous croyons en la justice, base de la convivialité humaine;
nous croyons en l'amour, premier et principal commandement de Jésus;
nous croyons en notre sacerdoce, qui est notre vocation à servir nos frères;
nous croyons en la patrie, la grande famille à laquelle nous appartenons et nous nous devons;
nous croyons en la révolution populaire nicaraguayenne, faite par le peuple pour abattre la tyrannie et instaurer la justice et l'amour;
nous croyons en les pauvres, qui seront les constructeurs d'une patrie plus juste et qui nous aideront à nous sauver.

Telle est notre foi. Telle est notre espérance. Et en accord avec nos croyances, nous nous sommes efforcés de servir nos compatriotes aux postes qu'on nous a attribués. Nous continuerons de le faire en tout lieu où notre présence et notre service seront nécessaires. Ces charges nous ont en effet donné

le pouvoir de servir, non celui de dominer;
le pouvoir de nous défaire de nos commodités, non celui de nous enrichir;
le pouvoir de nous identifier au Christ dans le service de nos frères;
le pouvoir de réaliser notre sacerdoce, non celui de nous écarter de notre vocation;
le pouvoir d'être disponibles pour entendre la voix de Dieu et lui obéir.

Pour rester fermes dans notre foi, notre espérance et notre amour, ainsi que dans notre volonté de service, nous comptons sur la bonne volonté, la compréhension, les conseils et la prière de nos frères évêques, prêtres et laïcs.

Enfin, nous redisons notre engagement inébranlable dans la Révolution populaire sandiniste, en fidélité au peuple, ce qui revient à dire: en fidélité à la volonté de Dieu.

Managua, le 8 juin 1981

"Année de la défense et de la production"
P. Miguel d'Escoto
P. Ernesto Cardenal
P. Fernando Cardenal

4- Commentaire du communiqué de l'épiscopat par l'Institut historique centro-américain (juin 1981)

C'est un grand choc et une profonde surprise qu'a provoqués le communiqué des évêques exigeant des prêtres la démission de leurs postes au gouvernement ou au parti: le P. d'Escoto, ministre des relations extérieures du Nicaragua; le P. Parrales, ministre du bien-être social; le P. Ernesto Cardenal, ministre de la culture; et le P. Fernando Cardenal, directeur de la jeunesse sandiniste.

Le communiqué portant la date du 1er juin est resté secret jusqu'au 3. Le 2 a eu lieu à Managua la réunion mensuelle du clergé en présence de l'évêque. Mais celui-ci n'a rien dit. On sait de plus que, du moins à Managua, on n'a pas consulté le conseil presbytéral qui est l'organisme des prêtres élus pour aider Mgr Obando.

Il est également intéressant de noter que le communiqué ne comporte pas de signatures, si ce n'est le cachet de "Conférence épiscopale nicaraguayenne". On cherche ainsi à faire apparaître cette déclaration comme unanime alors qu'en réalité, par exemple, l'évêque d'Esteli, Mgr Rubén López, n'a pas participé à sa rédaction le 1er juin; c'est très probablement le cas pour deux autres évêques, ce qui est en train d'être vérifié. Il faut rappeler que les évêques de Nicaragua sont au nombre de sept.

Aussitôt après la publication du communiqué de l'épiscopat, les journalistes ont essayé d'interviewer les évêques. Comme par hasard, ils étaient tous absents ou occupés: Mgr Obando à Rome, le nonce au Honduras...

Les réactions verbales ou écrites ont commencé à partir du 3; elles regrettaient toutes ce communiqué. Dans les commentaires, on peut relever plusieurs points communs.

Le maintien des prêtres à leurs postes est demandé pour trois raisons. Premièrement, parce qu'ils sont le symbole pour le peuple de Nicaragua de la présence des chrétiens dans la Révolution. Deuxièmement, parce qu'ils sont un signe de crédibilité au plan international: en Europe et aux Etats-Unis, de nombreuses personnes font confiance au Nicaragua à cause de leur présence dans le gouvernement.

Par ailleurs, on relève que la période d'urgence au plan économique, politique et social n'est pas terminée au Nicaragua. C'est pourquoi le besoin se fait sentir de personnes qualifiées, comme ces quatre prêtres, pour travailler à des postes gouvernementaux et s'insérer dans le processus historique.

Mais les réactions n'en sont pas restées au niveau des déclarations et des communiqués. C'est ainsi que le gouvernement avait envoyé à Rome, au mois d'octobre dernier, une délégation composée du président de la Cour suprême; du secrétaire de la junte gouvernementale et du ministre du logement. Pour sa part, le peuple chrétien commence à se mobiliser.

Les prêtres qui ont des responsabilités gouvernementales ont élaboré un communiqué qui a été lu par le P. Parrales au cours d'une conférence de presse.

Du Nicaragua, nous avons besoin du soutien des chrétiens du monde entier. Nous vous demandons d'envoyer les lettres aux PP. Cardenal, Parrales, d'Escoto et Fernando Cardenal, à l'adresse suivante:

Instituto Histórico Centroamericano
Apartado 194
MANAGUA

5- Plan du document de 92 prêtres, religieuses et laïcs à la suite du communiqué épiscopal (12 juin 1981)

TEMPS DE CRISE: TEMPS DE DISCERNEMENT ET DE GRACE
Réflexion chrétienne suite au communiqué pastoral
des évêques du 1er juin 1981

- 1) Introduction: les crises dans l'Eglise
- 2) L'occasion de la crise: l'Eglise dans une nouvelle situation historique au Nicaragua
 - a- Les deux dimensions nécessaires de l'Eglise
 - b- Interrogation pour un dialogue

- 3) Les obstacles au dialogue
a- Deux approches du processus révolutionnaire
b- Dialogue insuffisant
c- La loi au service de l'évangile
d- Quand se rompt l'unité de l'Eglise
e- Identifier les scandales
f- Dépasser les obstacles au dialogue
- 4) Les voies d'un règlement chrétien de la crise
a- Le respect fraternel des consciences
b- Le passage par la croix pour ressusciter
c- Dialoguer pour une obéissance dans la foi
- 5) Conclusion: la foi en l'Eglise, l'espérance à l'intérieur du processus, l'engagement d'amour dans la cause des pauvres, la prière confiante.

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL

Abonnement annuel: France 210 F - Etranger 245 F par voie normale
(par avion, tarif sur demande selon pays)

Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL

Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441